

BREFFE  
DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE LA ROCHELLE

R E C E P I S S E D E D E P O T

HOTEL DE LA BOURSE  
4, RUE DU PALAIS  
17000 LA ROCHELLE  
TEL : 46 41 34 65    MINITEL 3629 2222

MAITRE WILLEMS PATRICK  
20 RUE LEONCE VIELJEUX  
17000 LA ROCHELLE

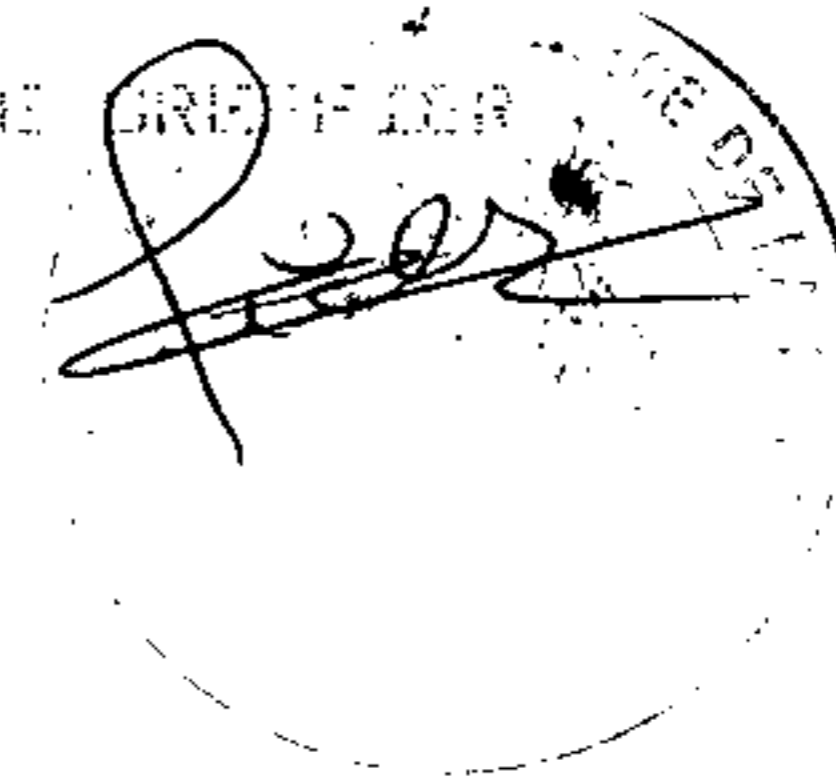
V/REF :  
N/REF : 58 B 2 / A-727

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LA ROCHELLE CERTIFIE  
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 17/06/94, SOUS LE NUMERO A-727,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05/05/94  
P.V. D'ASSEMBLEE DU 19/04/94  
ACTES DE NOMINATION DES ORGANES DE GESTION, D'ADMINISTRATION,  
DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE

... CONCERNANT LA SOCIETE  
EXPERTISE COMPTABLE DE LA ROCHELLE ET DU CENTRE OUEST  
SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE  
RUE FRANCOIS HENNEBIQUE  
LABORD  
17140 LABORD

R.C.S LA ROCHELLE 2 581 780 026 (58 B 2)

LE GREFFIER  


*Directoire*

*Réunion du 19 Avril 1994*

**DEMISSION DU DIRECTOIRE**

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le dix neuf Avril à neuf heures,  
 Le Directoire de la "SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DE LA  
 ROCHELLE ET DU CENTRE OUEST - S.T.E.C.O.", Société Anonyme à Directoire et  
 Conseil de Surveillance, au capital de 1.600.000 F, dont le siège social est à LAGORD  
 (17140), Z.A. Les Greffières, Rue François Hennebique; R.C.S. LA ROCHELLE B 581  
 780 020,

S'est réuni au siège social sur la convocation de son Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Alain PELLETIER
- Monsieur Jean-Jacques BESSON
- Monsieur Gérard JOUBERT
- Monsieur Michel PAPIN
- Monsieur Jean-Michel PLUCHON

Le Directoire, réunissant ainsi la présence effective d'au moins la moitié de ses  
 membres, peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain PELLETIER Président,  
 assisté de Monsieur Jean-Jacques BESSON, Secrétaire.

\*

Afin de réorganiser la direction de la Société, Messieurs BESSON, JOUBERT,  
 PAPIN, PELLETIER et PLUCHON décident de démissionner de leurs fonctions de  
 membres du Directoire.

Le Directoire charge son Président d'en aviser le Conseil de Surveillance, de  
 manière à ce que celui-ci nomme un nouveau Directoire dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture  
 par le Président et le Secrétaire./.

*Conseil de Surveillance*  
*Réunion du 05 Mai 1994*

Nomination du Directoire

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze, le cinq Mai à dix huit heures,  
 Le Conseil de Surveillance de la "SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DE LA ROCHELLE ET DU CENTRE OUEST - S.T.E.C.O.", Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 1.600.000 F, dont le siège social est à LAGORD (17140), Z.A. Les Greffières, Rue François Hennebique; R.C.S. LA ROCHELLE B 581 780 020,

S'est réuni au siège social sur la convocation de son Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Jacques COHADES
- Monsieur Christian GAUTIER
- Monsieur Jack GEORGIN
- Monsieur Jacques RABARDEAU

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de la totalité des membres du Conseil, peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques COHADES, Président du Conseil de Surveillance, assisté de Monsieur Jacques RABARDEAU, Vice-Président, Secrétaire.

Est également présent à la réunion, Monsieur Alain PELLETIER, Président du Directoire.

\*

Monsieur le Président avise le Conseil que suivant délibération en date du 19 Avril 1994, les membres du Directoire ont démissionné de leurs fonctions. Il indique ensuite aux membres du Conseil, les raisons de cette décision et qu'il appartient au Conseil de Surveillance de nommer un nouveaux Directoire, de fixer ses pouvoirs et la rémunération de ses membres.

I. - NOMINATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance nomme en qualité de membres du Directoire, pour une durée de quatre années, soit jusqu'au 05 Mai 1998 :

- Monsieur Jean-Jacques BESSON, demeurant à LA ROCHELLE (17000), 11 Avenue Paul Doumer, né le 17 Juillet 1936 à LA ROCHELLE (Charente Maritime).
- Monsieur Gérard JOUBERT, demeurant à LA ROCHELLE (17000), 21 rue des Quatre Vents, né le 08 Mai 1954 à ANGOULEME (Charente).
- Monsieur Michel PAPIN, demeurant à JALLAIS (49510), 15 rue de la Chesnaie, né le 11 Septembre 1947 à JALLAIS (Maine et Loire).
- Monsieur Alain PELLETIER, demeurant à LA ROCHELLE (17000), 21 Avenue Coligny, né le 18 Avril 1948 à BOULOGNE SUR SEINE (Seine).
- Monsieur Jean-Michel PLUCHON, demeurant à PUILBOREAU (17138), 18 rue Voltaire, né le 15 Septembre 1957 à LA ROCHELLE (Charente Maritime).

Les bénéficiaires de ces nominations, introduits en séance, les acceptent. Ils déclarent successivement satisfaire aux règles et conditions légales qu'il s'agisse du cumul des fonctions et l'absence d'interdiction ou de déchéance.

II. - NOMINATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance nomme Monsieur Gérard JOUBERT, l'un des membres du Directoire sus-désigné, en qualité de Président du Directoire. Le Président du Directoire représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.



### III. - NOMINATION DES DIRECTEURS GENERAUX

Le pouvoir de représentation est également attribué à Messieurs Jean-Jacques BESSON, Michel PAPIN, Alain PELLETIER et Jean-Michel PLUCHON, membres du Directoire sus-désignés, lesquels porteront le titre de Directeur Général.

### IV. - POUVOIRS DU DIRECTOIRE

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société; il les exerce dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi, au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Toutefois, mais à titre de mesure d'ordre interne non opposables aux tiers, il est formellement convenu qu'en application de l'article 3.0.5.1. a) des Statuts, le Directoire devra recueillir l'accord préalable du Conseil de Surveillance pour des actes, opérations et engagements énumérés à cet article.

En ce qui concerne les emprunts, l'autorisation du Conseil est requise pour toute somme dépassant 500.000 Francs, jusqu'à nouvelle décision du Conseil.

En outre, le Directoire ne pourra donner de cautions, avals ou garanties, sans l'autorisation préalable du Conseil.

Les membres du Directoire sont autorisés à répartir entre eux les tâches de direction, étant entendu que la répartition, si elle intervient, n'a pas pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégalement la direction de la Société.

### V. - REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir fixer les rémunérations de membres du Directoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de maintenir les rémunérations antérieurement décidées par le Conseil de Surveillance en sa séance du 30 Juin 1992, auxquelles s'ajoutent pour tous les membres du Directoire, un treizième mois égal à leur rémunération mensuelle de base et la prise en charge d'une assurance-vie. Elles seront actualisées selon les accords de salaire de la Convention Collective Nationale des Experts-comptables et Comptables agréés.

Par ailleurs, le Conseil décide que les contrats de travail de Messieurs Jean-Jacques BESSON, Gérard JOUBERT, Michel PAPIN, Alain PELLETIER et Jean-Michel PLUCHON, antérieurs à leur nomination au Directoire, sont suspendus pour le temps de leur présence au Directoire de la Société, ce qui est expressément accepté par chacun des membres du Directoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix huit heures trente.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et le Secrétaire./.

